

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Valentin LE TELLIER
valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 62 94 72 57

COMPTE RENDU
RÉUNION DU 12/04/2018

Objet	Réunion de présentation du SINP
Lieu	DEAL
Participants	Voir liste en annexe
Rédaction CR	Valentin Le Tellier
Relecture	Participants
Version	Version 1.0 du 18/04/2018
Diffusion	Sur le portail du SINP 974 à cette adresse : http://www.naturefrance.fr/la-reunion/reunions/reunion-de-presentation-du-sinp-aux-partenaires
Emplacement réseau	U:\SEB\4-Nature\12. SINP\7-Réunions\3_Divers\20170619_reunion_charte_mo\20180412_CR_reunion_presentation_sinp_v1.0.odt

Pièces jointes : diaporama présenté par la DEAL et le PNRun (téléchargeable sur le [portail SINP 974](#))

Ivan MARTIN (DEAL) accueille les participants. Il introduit la réunion en rappelant la nature et les objectifs du SINP, organisation collaborative oeuvrant pour la mise en partage des données naturalistes. Il se réjouit que sa déclinaison régionale à La Réunion soit désormais entrée en phase opérationnelle, avec à ce jour environ 50 000 données intégrées et de nombreuses autres en passe de l'être. Il souhaite que ce nouvel outil puisse aider les partenaires dans l'exercice de leurs diverses missions, grâce à la mise à disposition de données rassemblées et validées sur Borbonica, plate-forme de diffusion des données du SINP974.

L'équipe projet portant Borbonica se présente. Elle est composée de Valentin LE TELLIER (DEAL), Guillaume DUBUS (PNRun), Jean-Cyrille NOTTER (PNRun) et Alain GAINET (DEAL).

Valentin LE TELLIER présente le programme de la matinée, organisée en trois temps :

1. le cadre d'échange de données
2. la plate-forme Borbonica
3. les différentes possibilités pour contribuer au SINP.

1. Un cadre pour échanger les données

Valentin LE TELLIER présente le cadre mis en place pour échanger les données : règles d'échange, de validation et de gestion de la sensibilité des données (voir la *présentation en PJ*).

Nicole CRESTEY (ACSP) demande s'il est nécessaire de fournir des données pour accéder en retour à d'autres données.

Valentin LE TELLIER répond que plusieurs accès sont possibles :

- un accès grand public aux données floutées à la maille de 2km de côté (sans identifiant de connexion). Le floutage peut être plus important pour certaines données sensibles, ou moins important pour les données publiques non sensibles (diffusion avec la précision géographique d'origine) ;
- un accès aux données non floutées, sur demande (avec identifiants de connexion), pour les non adhérents. Cet accès est cadré par une convention pluripartite fixant les modalités de l'accès et la contre-partie en termes de fourniture de données ;
- un accès facilité aux données non floutées, sur demande (avec identifiants de connexion), pour les adhérents, qui s'engagent en retour à fournir lors de l'adhésion puis chaque année leurs données au SINP.

Si un demandeur ne dispose pas de données car il n'en produit pas lui-même et il n'en commande pas à des prestataires, il ne peut être tenu de fournir des données.

Renaud MARTIN (Ecodden) souhaite connaître le délai entre la demande d'un adhérent et l'obtention du jeu de données, ainsi que le délai laissé aux nouveaux adhérents pour transmettre leurs données historiques. Il s'interroge enfin sur la possibilité offerte par un bureau d'études de verser des données pour le compte d'un maître d'ouvrage.

Valentin LE TELLIER répond qu'une réponse motivée est apportée à une demande sous 3 semaines, ce qui paraît un compromis honnête permettant de consulter les têtes de réseau sans trop faire attendre le demandeur.

Concernant le délai pour la fourniture initiale des données historiques par un adhérent, il doit être discuté au cas par cas avec l'adhérent. Un délai raisonnable doit être retenu, ne dépassant pas si possible 6 mois. Ce délai pourra être adapté au vu des retours d'expérience.

Enfin, un bureau d'études peut tout à fait verser des données pour le compte d'un maître d'ouvrage si cela s'avère plus pratique. Il s'agit d'un arrangement à convenir entre le bureau d'études, le maître d'ouvrage et l'animateur SINP.

Philippe BREUIL (CD974) s'interroge sur la possibilité pour un producteur de supprimer ses données, et sur le devenir des données qui s'avèreraient erronées.

Valentin LE TELLIER répond que de manière générale, les données ne sont pas retirées de Borbonica une fois qu'elles ont été versées. En ce qui concerne la validité des données, il indique qu'un protocole régional de validation scientifique des données est en cours de rédaction et devrait être validé au second semestre par le CSRPN. Il s'agit d'un gage indispensable de sérieux et de légitimité du SINP dans son ensemble. Dans ce cadre, chaque donnée se voit assigné un niveau de validation (de « invalide » à « certain ») qui est stocké avec la donnée. Lorsqu'une donnée paraît erronée, son statut de validation est modifié en conséquence. Il peut arriver qu'une donnée considérée comme invalide à une époque soit réhabilitée des années plus tard. Aussi, les données même invalidées doivent être conservées. Elles sont accessibles aux ayants-droit faisant une demande d'accès aux données spécifique, mais pas au grand public.

Guillaume AMIRAULT (BIOTOPE) demande quel sera l'impact de l'invalidation pendant la procédure administrative d'une donnée issue d'une étude d'impact, versée par un maître d'ouvrage au titre de la nouvelle obligation leur incombant.

Valentin LE TELLIER répond que seuls des problèmes sur la forme des données peuvent être bloquants pour la poursuite de la procédure. En effet, le certificat de dépôt légal attestant que l'obligation de versement est bien remplie ne pourra être délivré en cas de données non conformes. En revanche, la validation sur le fond sera totalement découplée de la procédure administrative.

Isabelle BRACCO (DEAL) précise que les nouvelles données seront analysées par les instructeurs comme actuellement, une connaissance nouvelle en cours de procédure pouvant apporter un éclairage complémentaire au dossier.

Guillaume LEBARBENCHON (UMR PIMIT) s'interroge sur le cas de données ayant fait l'objet de publications scientifiques qui pourraient se retrouver invalidées par le protocole de validation du SINP.

Valentin LE TELLIER répond que ce cas ne devrait pas se produire. En effet, d'une part le niveau d'expertise connu ou présumé des observateurs constitue un des critères pris en compte pour la validation par les têtes de réseau. D'autre part, le protocole de validation prévoit des échanges avec les producteurs de données, qui peuvent également communiquer des preuves comme des publications scientifiques appuyant leurs observations.

2. Borbonica, plate-forme de diffusion des données du SINP 974

Guillaume DUBUS présente les principales fonctionnalités de Borbonica (*cf. diaporama*) et en réalise une démonstration en séance.

Nicole CRESTEY demande à quoi correspond la catégorie « Autres » à laquelle certaines espèces sont rattachées dans Borbonica.

Valentin LE TELLIER répond qu'il s'agit d'espèces appartenant à des groupes contenant peu de taxons, dont le nom n'est pas affiché par souci de lisibilité. Les informations relatives à la taxonomie des espèces sont néanmoins bien renseignées dans Borbonica et seront exportées lors du téléchargement des données.

Philippe BREUIL demande si les données des ZNIEFF sont importées dans Borbonica.

Guillaume DUBUS et Valentin LE TELLIER répondent que les données des contours géographiques le sont, mais que les données des observations taxonomiques ayant permis de dessiner ces contours ne le sont pas à ce jour.

Guillaume AMIRAULT demande si une procédure de contrôle des doublons est prévue.

Guillaume DUBUS répond que oui, dans le sens où des observations d'un même taxon au même endroit et à la même date lèvent une alerte lors de l'intégration des données.

Camille LEBARBENCHON demande s'il est possible de spécifier la méthode de dénombrement des individus d'une observation, qui peut être utile pour valider les informations indiquées sur le dénombrement.

Guillaume DUBUS et Valentin LE TELLIER répondent qu'un champ permet de préciser l'objet du dénombrement (individu, couple, ponte...). Les informations relatives au protocole de dénombrement peuvent être renseignées soit dans les métadonnées du jeu de données, soit dans le champ commentaire de

l'observation. En revanche, à ce stade la validation scientifique des données porte uniquement sur le nom du taxon, sa localisation et la date d'observation. Ce périmètre pourra être étendu dans un second temps en fonction du retour d'expérience sur la validation des premiers jeux de données.

Vincent LEGROS demande s'il est possible de stocker des images dans Borbonica.

Guillaume DUBUS répond que la plateforme peut accueillir une photo représentative d'un taxon mais le choix a été fait de renvoyer vers la fiche taxon de l'INPN. Par ailleurs, il n'est pas prévu de stocker de document accompagnant les observations (photos, enregistrements acoustiques...) sur le serveur Borbonica car ces documents peuvent être très volumineux. En revanche, les URL d'accès à ces documents hébergés sur un serveur externe peuvent être stockées et sont fournies aux validateurs pour les aider lors de la validation.

3. Les différentes possibilités de contribuer au SINP

Valentin LE TELLIER présente les différentes possibilités de contribuer au SINP, qu'il s'agisse de contributions réglementaires ou imposées par la réglementation (*cf. diaporama*).

Stéphane AUGROS (Ecomed-OI) demande si pour adhérer et transmettre ses données historiques un bureau d'études doit solliciter l'accord de chaque maître d'ouvrage pour lequel il a acquis ces données.

Valentin LE TELLIER rappelle que sans spécification particulière, la propriété intellectuelle des données est au bureau d'études, au titre du droit du producteur défini par le code de propriété intellectuelle. Cela peut être différent si des clauses particulières ont été définies dans le contrat liant le bureau d'études au maître d'ouvrage. Si le bureau d'études pense que pour certaines études il y a un doute sur la volonté du maître d'ouvrage d'être nommé au sein du jeu de données, le plus simple est sans doute de ne pas le mentionner. Dans les autres cas, cette information intéressante bien qu'essentielle peut être transmise lors de la fourniture au SINP.

Olivier BEAUVOIR (Agorah) souhaite savoir quel modèle est utilisé pour les fiches de métadonnées des jeux de données, et si un moissonnage est possible.

Valentin LE TELLIER répond qu'il s'agit du format standard national de métadonnées du SINP, également déployé sur l'application nationale de gestion de métadonnées du Muséum national d'histoire naturelle. Si les technologies utilisées le permettent le moissonnage est tout à fait possible, les métadonnées étant des informations libres et publiques dans le SINP.

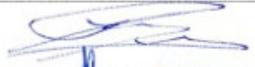
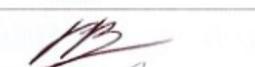
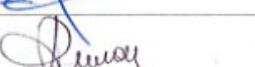
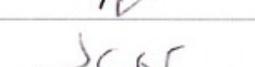
Natacha NIKOLIC (ARBRE) regrette que les petites associations ne puissent pas stocker les données d'observations naturalistes sur Borbonica.

Isabelle BRACCO répond que les données peuvent tout à fait être stockées sur Borbonica (sauf photos) mais qu'elles ne peuvent pas y être saisies. *[note post-réunion : des outils spécifiques gratuits permettent de faire la saisie et le stockage de données naturalistes en ligne].*

Isabelle BRACCO remercie les participants pour leur contribution active à cet échange et clôt la réunion en rappelant que tous les éléments présentés ou évoqués ce jour sont disponibles sur le site internet du SINP Réunion. Le contact téléphone et l'adresse électronique de l'équipe technique y sont rappelés.

Annexe : liste des participants

Nom	Structure	Emargement	Intéressé par newsletter SINP ? (infos sur nouvelles données disponibles, etc.) Si oui, indiquer son mail
Fontaine E	Département Réunion		e.fontaine@seine-normandie.fr
FINATECHY Lynda	S. Environnement France St Andrie		lynda.finatchy@seine-normandie.fr
HOAREAU Serge	Nature de St Andrie		hoareau.serge@seine-normandie.fr
ARIZAU Guillaume	BIOTOPE		g.arizau@biotope.fr
LECHAT Marie El	D. Environnement Poire St Denis.		me.lechat@seine-normandie.fr
TANTALE Cathy	Envirotech		c.tantale@envirotech.fr
DISOIX Delphine	Haie de la Poire des Palmistes		delphine.disoix@seine-normandie.fr
CEGROS Vincent	BE Micropoda		vincent.cegros@micropoda.fr
DUQUESNE Samsony	CBO.		williamsamsony@hotmail.fr
David Pognone	CIREST		d.pognone@seine-normandie.fr
Stéphane Arnoeux	CEN Réunion		s.arnoeux@seine-normandie.fr
Rosselin Gilbert	Chambre d'Agriculture Réunion		gilbert.rosselin@seine-normandie.fr
DIETRICH Muriel	UMR PIMIT		muriel.dietrich@seine-normandie.fr
Nikolic Nadanča	ARBRE IRD		nadancha.nikolic@seine-normandie.fr
Juliet Nicolas	Régie RNNESP		nicolas.juliet@seine-normandie.fr
AUGROS Stéphane	ECO-MED oi		s.augros@seine-normandie.fr
NANY Alexandre	DEGC / SP		jean-alexandre.nany@seine-normandie.fr
ESTRADE Vanessa	Globice		vanessa.estrade@seine-normandie.fr
Cogné Pierre-Ronie	Cyathula (BET)		pr.cogne@seine-normandie.fr
Renaud MARTIN	ÉcoDDEn (BET)		renaud.martin@seine-normandie.fr
FOURIET Juliette	ONF		juliette.fouriet@seine-normandie.fr

Nom	Structure	Emargement	Intéressé par newsletter SINP ? (infos sur nouvelles données disponibles, etc.) Si oui, indiquer son mail
REYNAUD Pascal	ONF		pascal.reynaud@onf.fr
LEBARBENCHON Camille	UAP PAIT Université Rennes		camille.lebarbenchon@univ-rennes.fr
Angelique RIVIERE	AGORAH		riviere.angelique@agorah.com
Beauvois Olivier	AGORAH		beauvois@agorah.com
ALBAET Frédéric	CINOR		frédéric.albaet@cinor.org
BREUIL Philippe	Département		philippe.breuil@cg974.fr
CRESTEY Nicole	ACSP		nicolecrestey@wanadoo.fr
JOURDAIN Jean-Charles	SOCOTEC		jean-charles.jourdain@socotec.com
SIMON Anneck	DMSOI		anneck.simon@developpement- durable.gouv.fr
PAYET Bertrand	Commune de Saint-Paul		bertrand.payet@mairie- saintpaul.fr
NOTER JC	PNRun		
ANDRIAMIALY BASISANS	SETEC INTERNATIONAL		bastiani.andriamialy @inter.setec.fr
DUBUS Guillaume	PNRun		
LE TELLIER Valentin	DEAL/SEB		
GARNET Alain	DEAL/SCETE		
BRACCO Estelle	DEAL/SEB		